

Feu vert pour un parc éolien neuchâtelois

Neuchâtel La justice a rendu son verdict. Début des travaux au Crêt-Meuron en 2009

Pierre-Emmanuel Buss

Bonne nouvelle pour l'énergie éolienne. Après avoir vu son premier jugement cassé par le Tribunal fédéral (TF) le 31 août dernier, le Tribunal administratif (TA) neuchâtelois a rejeté jeudi les recours déposés en 2003 contre le projet de parc éolien du Crêt-Meuron, près de La Vue-des-Alpes. Malgré ce feu vert, les travaux attendront. Le développeur, la société franco-britannique Eole-Res, doit actualiser ses données avant de déposer le permis de construire. Il faut compter une année entre la commande du matériel et la livraison. «Les éoliennes devraient être fonctionnelles à l'automne 2009», estime Martin Kernen, responsable du centre d'information de Suisse Eole.

A l'échelle helvétique, le projet – devisé à 26 millions – est colossal. Sept éoliennes nouvelle génération prendront place sur 111 hectares de pâturages situés à 1300 mètres d'altitude. Avec leurs pales de 32 mètres

articulées sur des mâts de 60 mètres, elles produiront annuellement environ 14,35 gigawatts-heure (GWh). «Le parc du Crêt-Meuron couvrira les besoins en électricité de 4000 à 5000 ménages, détaille Martin Kernen. Son apport permettra de doubler la production d'énergie éolienne en Suisse.»

La décision du TA tombe alors que tous les feux sont au vert pour l'énergie éolienne. Après la reconnaissance accordée par le TF, le parlement fédéral vient d'accepter le principe de la rétribution au prix coûtant. Les distributeurs achèteront le courant vert à un prix qui tiendra compte des coûts de production.

Ce nouveau cadre légal donne un coup de fouet à l'énergie éolienne. Selon Suisse Eole, la production devrait être «multipliée par sept d'ici à 2012». Elle passerait de 15 à 105 GWh, soit la consommation de quelque 30 000 ménages. A plus long terme, la force du vent pourrait couvrir plus de 2% des besoins du pays.